

Appel à candidatures

Médecin référent H/F
(environ 10 heures par mois)

*Mise à jour du 22/05/24 :
prolongation du délai de
réception des candidatures
au 5 juin 2024 (23h59,
heure de Paris)*

Le Bureau international des poids et mesures (BIPM), situé à [Sèvres](#) (92), en région parisienne, est une organisation intergouvernementale dont la mission est d'assurer l'uniformité mondiale des mesures et leur traçabilité au Système international d'unités (SI). Des informations sur le BIPM sont disponibles sur son site internet : <https://www.bipm.org/fr/>.

Les règles en vigueur en matière de suivi et de contrôle médical des membres du personnel au sein du BIPM sont fixées par le Manuel du personnel, composé des Statut, Règlement et Instructions applicables aux membres du personnel du BIPM (SRI) ainsi que du Statut et Règlement de la Caisse de retraite et de prévoyance du BIPM.

En leur qualité de fonctionnaire international, les membres du personnel du BIPM bénéficient d'une assurance maladie, incapacité et décès et d'une garantie obsèques obligatoires dont les risques sont couverts par un contrat souscrit par le BIPM auprès d'une assurance privée. L'affiliation à cette assurance est obligatoire pour les membres du personnel. A ce titre, ils ne sont donc pas affiliés au régime obligatoire français d'assurance-maladie.

Le BIPM recherche donc un médecin référent à temps partiel (environ 10 heures par mois) capable d'assurer le suivi et le contrôle médical de son personnel.

Le BIPM dispose d'un cabinet médical, sur son site à Sèvres, en mesure d'accueillir un médecin détaché d'un cabinet, dans le cadre des consultations et autres campagnes de vaccination à effectuer sur place.

ROLE ET FONCTIONS DU MEDECIN REFERENT

À la demande du Directeur et selon les besoins de l'Organization, le médecin référent devra :

- vérifier régulièrement l'aptitude des membres du personnel du BIPM à l'exercice de leurs fonctions.
- procéder à un examen médical de contrôle sur un membre du personnel.
- procéder à des examens médicaux lors de l'engagement d'un membre du personnel ou lors de la cessation de fonctions.
- s'assurer des campagnes de vaccination au BIPM .
- organiser des campagnes d'information ou des ateliers de sensibilisation et de soutien psychologique et social dans l'intérêt du personnel.
- siéger aux Commissions médicales en vue de procéder aux expertises médicales nécessaires afin d'émettre des recommandations et des avis médicaux à l'intention du Directeur, notamment dans des cas liés à la prolongation d'un arrêt maladie pendant une longue durée, aux accidents de travail, aux maladies professionnelles, et en cas d'incapacité ou d'invalidité.
- gérer les dossiers médicaux des membres du personnel et prendre connaissance des rapports et renseignements confidentiels médicaux.

- renseigner et conseiller le Directeur sur des questions liées à la santé, le dépistage et la prévention des maladies ou accidents, et suggérer toutes mesures utiles destinée à favoriser la santé et le bien-être au travail.
- effectuer toute autre prestation décidée par le Directeur ou son représentant s'inscrivant dans le cadre de la déontologie médicale.

Qualifications requises

Education et formation

Diplôme d'Etat de docteur en médecine.

Autorisation d'exercer la profession de médecin en France et inscription au tableau de l'Ordre des médecins.

Expérience professionnelle

Un minimum de dix (10) années d'expérience dans l'exercice de la médecine et de la santé au travail.

Bonne connaissance du système médical français.

Expérience de travail en tant que médecin auprès d'organisations internationales en France est considéré comme un atout.

Connaissances linguistiques

La maîtrise de l'une des langues de travail du BIPM (anglais ou français) est requise. Une connaissance pratique de l'autre langue est indispensable.

Conditions d'emploi

- Le médecin référent désigné ne sera en aucun cas assimilé à un membre du personnel du BIPM au sens du Manuel du Personnel et les conditions d'emploi applicables seront détaillées dans un contrat de prestation de services de 12 ou 24 mois, renouvelable.
- Honoraires de 1500 €par mois TTC, correspondant environ à dix (10) heures de consultations médicales par mois.

Candidatures

Un *curriculum vitae* complet et une lettre de motivation (en français ou en anglais) doivent être envoyés avant le **21 mai 2024 (23h59, heure de Paris)** à recruitment@bipm.org. *Mise à jour du 22/05/24 : prolongation du délai de réception des candidatures au 5 juin 2024 (23h59, heure de Paris)*

L'évaluation des candidats est basée sur les critères de l'avis de cet appel à candidatures et peut inclure des tests et/ou des évaluations, ainsi qu'un entretien basé sur les compétences. Seuls les candidats présélectionnés seront contactés. Les candidats retenus seront invités à un entretien en face à face, probablement au courant du mois de juin 2024.

Suivez-nous !

[LinkedIn](#) - [YouTube](#) - [eNEWS](#)